

Un point de situation financière communale

Un point de situation Financière Communale :

« Jamais un gouvernement n'a fait autant pour accompagner les collectivités en fonctionnement et en investissement », se félicitait récemment Christophe Béchu. Ce n'est pas l'avis des élus locaux.

Cette année, l'essentiel de la communication gouvernementale porte sur 220 milliards qui viennent abonder la Dotation Globale de Fonctionnement des communes (DGF) qui s'établirait ainsi à 27,15 milliards d'euros...

Cette progression ne représente, in fine, qu'une augmentation de 0,8 % alors que les communes subissent une inflation qui devrait s'établir entre 4,5 et 5 % pour l'année 2023.

La dotation globale de fonctionnement n'est pas une libéralité de l'État. C'est un dû aux collectivités en compensation d'un certain nombre d'impôts qui ont été supprimés. **C'est un dû en euros constants.** Il faudrait donc au moins 1,3 milliard d'euros de DGF supplémentaire l'année prochaine pour compenser la hausse des prix.

« Nous sommes très loin du compte pour que le pouvoir d'action des collectivités territoriales soit préservé », a déploré l'Association des Maires de France.

Par ailleurs, les communes ont sans arrêt des demandes de l'État de financements supplémentaires avec des charges de nouvelles normes qui ont représenté 2,5 milliards d'euros en 2022 sans crédits correspondants, alors que la dette des collectivités ne représente que 8 % de la dette publique totale.

Depuis 2010, c'est 62 milliards d'euros que l'État a ponctionné sur la DGF en cumulé.

Et à Jugeals-Nazareth ? Les recettes de fonctionnement ont légèrement augmenté avec l'augmentation des ressources issues de la fiscalité locale (371 € par habitant à JN pour 482€ en moyenne en Corrèze). Notre dotation de l'État est de 104 € par habitant quand elle est en moyenne de 273 € en Corrèze. Cette différence est due au fait que nous sommes toujours considérés comme une commune riche. En 2022 nous avons été privé de 37828 € au titre du FNGIR et de 39 747 € au titre du reversement COCO soit une perte de ressource de 77 575 €. Jusqu'à ce jour la Préfecture est incapable de nous expliquer pourquoi et comment cette somme est calculée ...

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées avec des charges générales qui n'augmentent que de 2 % malgré l'inflation.

Notre Capacité d'autofinancement brute (la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) est en augmentation : 14846€ en 2020, 38135€ en 2022. Notre capacité d'autofinancement nette (qui intègre le remboursement des dettes en capital soit 43545 € en 2022) est encore négative (-5408 € en 2022) mais beaucoup moins qu'en 2020 (-20480€). Nous serons probablement à l'équilibre en 2023. Le nombre d'années de CAF pour rembourser les dettes de la commune passe sous les 10 ans. (recommandation de l'État).

Pour en arriver là, comme beaucoup de communes, nous avons dû nous restreindre sur les opérations d'investissement qui ont porté sur le strict nécessaire soit 165 377 € en 2020, 159 920 € en 2021, 64 982 € en 2022. En 2023 les investissements, en augmentation devant des dépenses imprévues (école), ont été financés uniquement sur notre capacité d'autofinancement et quelques subventions.

Notre fond de roulement et notre trésorerie sont maintenant à près de 70 jours de fonctionnement, ce qui est confortable compte tenu de nos dépenses. A partir de 2024 nous pouvons prévoir un excédent de fonctionnement annuel d'au moins 10 000€ à affecter en plus aux investissements. La situation s'est donc nettement améliorée au cours des trois derniers exercices (Confirmation par la DGFIP).

Dès 2024 nous pouvons envisager, si nécessaire, le retour à l'emprunt pour nos investissements sans mettre nos finances en péril. A propos de la Taxe Foncière ... Selon notre Président : « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le gouvernement, ce sont les communes », C'est un scandale quand j'entends des élus qui osent dire que c'est la faute du gouvernement » L'augmentation de la taxe foncière constatée par les Français est due pour l'essentiel à l'augmentation des bases décidée par le gouvernement et le Parlement. Il faut rappeler que le niveau de la taxe foncière dépend de deux facteurs :

- les taux, qui sont décidés par les conseils municipaux (+3 % à JN). C'est la seule fiscalité locale sur laquelle la commune peut agir après la suppression de la Taxe d'Habitation.
- les bases fiscales, qui sont fixées par la loi, et indexées sur l'inflation. Le taux d'inflation très élevé cette année a conduit le Parlement à augmenter les bases de 7,1 %. C'est donc bien l'inflation et la baisse des dotations qui explique la hausse de la taxe foncière.

Richard LANDRAUD, 1er adjoint

ASJN, notre club de football

Pour la saison 2023-2024, autour de Stéphane ROUHAUD, le responsable technique seniors, qui fait le lien entre les 3 équipes, les joueurs et les entraîneurs.

Pour tous les renseignements, n'hésitez pas : contactez **soit pour les seniors : Stéphane ROUHAUD**, responsable technique seniors, au **06 74 63 83 14**, soit pour **l'école de foot : Romain ESTEVES**, responsable technique jeunes, au **06 71 97 45 66**, ou **par mail : asjnfootball@gmail.com**.

L'ASJN écrit son histoire en Coupe de France après sa qualification pour le 5ème tour de cette compétition, avec l'entrée en lice des clubs de National et, qui se jouera le week-end du 14 et 15 octobre 2023 : retrouvez à partir du 10 octobre la rencontre de l'ASJN, le lieu, la date et l'heure ! <https://www.jugeals-nazareth.fr/>

L'équipe 1 (en photo) a joué 2 matchs : 1 victoire et 1 nul, elle est 1ère sur 12 équipes (exæquo avec Argentat, La Tour Mareuil, Coteaux Pécharmant et Feytiat 2) ; l'équipe 2 a joué 2 matchs : 2 défaites, elle est 10ème sur 12 équipes ; l'équipe 3 a joué 2 matchs : 1 victoire et 1 nul, elle est 5ème sur 12 équipes.

Voici les matchs du mois d'octobre au stade du Puy Blanc à Noailles : venez nombreux !!!

- . **Équipe 1** : 07/10 à 19h00 contre Coteaux Pécharmant ; 21/10 à 19h00 contre Le Palais sur Vienne,
- . **Équipe 2** : 08/10 : à 15h00 contre Brive Portugais ; 22/10 : à 15h00 contre Meymac 2,
- . **Équipe 3** : 15/10 : à 15h00 contre Brive Portugais 2 ; 29/10 : à 15h00 contre Estivaux Saint Pardoux.

Nous souhaitons réussite à nos équipes. L'association : d'un socle de joueurs fidèles au club et, de nouvelles arrivées permet un bon début de saison et, de porter haut les couleurs de notre club !



Emmanuel MAZAUDOUX, 2ème adjoint



Relève des compteurs d'eau par la Poste

Pour information, en cette fin d'année, SUEZ fait appel à La Poste en tant que sous-traitant pour la relève des compteurs d'eau encore non équipés de systèmes de télérelève opérants. Les usagers concernés recevront un mail et un SMS (si connu dans la base de données) une semaine avant et la veille du passage du releveur.

Les releveurs de La Poste, formés par SUEZ à cet effet, seront tous munis d'une carte professionnelle nominative et d'une attestation de SUEZ. Le calendrier prévisionnel de relève est le suivant : **Novembre à Jugeals-Nazareth.**

Exemple de communication Facebook : Quand facteur rime avec compteur ! D'ici fin 2024, tous les foyers desservis par L'Agglo de Brive devraient être équipés d'un compteur d'eau connecté. En attendant la fin de ce déploiement, c'est votre facteur qui effectuera les dernières relèves de votre compteur ! En cas de doute, n'hésitez pas à demander au releveur sa carte professionnelle et l'attestation délivrée par SUEZ.